Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
MERCREDI 11 novembre 2026
Salle Alexeï Jaccard à Sainte-Croix

A l'attention des communes membres de l'ACRG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Claude Roulet

Dans sa séance du 11 novembre 2026,

Le Conseil intercommunal de l'ACRG,

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'accepter le préavis 05-2026** relatif au budget 2027 de l'ACRG tel que présenté

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'accepter le préavis amendé 06-2026** relatif à l'octroi au Comité directeur, pour la durée de la législature 2026-2031, d'une autorisation générale de plaider devant toutes les instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

Amendement : le montant maximal des procédures judiciaires engagées par le Comité directeur est fixé à frs 100'000 par cas, frais compris, lorsque l'Association agit en qualité de demanderesse.

Case postale 221 ▫ 1450 Sainte-Croix ▫ Mob. +41 78 658 49 74 ▫ info@acrg.ch * www.acrg.ch

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'accepter le préavis 07-2026**, soit d'octroyer au Comité directeur, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières, en fixant les limites sur :
les acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels et immobiliers dont la valeur n'excède pas Chf. 50'000.-

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'accepter le préavis 08-2026** relatif à la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur pour la législature 2026-2031, soit :

de fixer les indemnités du président du Conseil :	**CHF 150.-** par séance, préparation et kms compris
de fixer les indemnités des délégués aux assemblées :	**CHF 50.-** par séance, kms compris
de fixer les indemnités des membres des Commissions :	**CHF 40.-** l'heure, kms en plus **CHF 70.-** pour chaque rapport exécuté
de fixer des indemnités du président du Comité directeur :	**CHF 40.-** l'heure pour les activités de l'ACRG
de fixer les indemnités des membres du Comité directeur :	**CHF 100.-** par séance de Comité et du Conseil, préparation comprise et kms en plus **CHF 40.-** l'heure pour toute autre séance, kms en plus - Temps de déplacement à ajouter pour les séances (CHF 40.-/h)
de fixer les indemnités de la secrétaire :	Traitement selon contrat Kms en plus hors du bureau officiel

de fixer les indemnités pour déplacement, pour tous, à **CHF 0.75** le kilomètre.

sur proposition du Comité directeur, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **d'accepter le préavis 09-2026** relatif à l'octroi au Comité directeur d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2026-2031, soit :

- d'autoriser le Comité directeur, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum ; ces dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil intercommunal au plus tard lors de la dernière séance annuelle.
- de fixer à CHF 50'000.- par cas le montant que le Comité directeur est autorisé à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil intercommunal par voie de préavis.

Ces autorisations sont accordées au Comité directeur pour la durée de la législature 2026-2031.

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'ACRG, le 11 novembre 2026

ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES
DES COMMUNES DE LA RÉGION DE GRANDSON

le Président	la Secrétaire
Claude Roulet	Virginie Lénart